SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère France Martel est absente.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:32 heures.

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2019-07-165 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 3 juin 2019.

1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

- 5.1 Marquage d'asphalte année 2019;
- 5.2 Fissures d'asphalte année 2019.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juin 2019.

Rapports des comités

- 7.1 Finances Subventions:
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
 - 7.1.2 Dépôt du rapport financier en date du 30 juin 2019;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

Affaires nouvelles

- 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Demande de dérogation mineure 2019-05-0002 de 9378-5822 Québec inc. pour la sculpture de boeuf;
 - 8.1.2 Demande de dérogation mineure 2019-05-0002 de 9378-5822 Québec inc. pour le fumoir à viande permanent;
 - 8.1.3 Demande de dérogation mineure 2019-06-0001 monsieur Normand Fréchette:
 - 8.1.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2,859,000 \$ qui sera réalisé le 15 juillet 2019;
 - 8.1.5 Soumissions pour l'émission d'obligation;
 - 8.1.6 Demande d'avenant numéro honoraires professionnels;
 - 8.1.7 Autorisation de début des travaux de la phase 2, de la rue l'Espérance;

8.1.8 Abolition du poste de directeur adjoint aux services techniques et aux travaux publics.

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du second projet de règlement du plan d'urbanisme.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire: Lundi 5 août 2019 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2019-07-166 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34) (Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public) Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Michel Lessard concernant les fortes pluies du 29 juin dernier.

Monsieur Normand Fréchette concernant:

- Le Règlement 641 et le 10% pour les fonds de parc.
- Des remerciements adressés à la municipalité pour l'utilisation gratuites des salles pour les activités des Chevaliers de Colomb.

Monsieur Marcel Lagueux à savoir quand sera réinstallé le panneau radar sur le chemin Galipeau.

Monsieur Jacques Gourde concernant la responsabilité de la municipalité, les ponceaux des citoyens en lien avec la pluie du 29 juin.

Madame Maryse Labonté à savoir :

- Quand la piscine sera-t-elle prête?
- La Fête nationale et le stagiaire en loisirs;
- Demande d'explication à propos du projet Écofixe.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 51.

5.1

MARQUAGE D'ASPHALTE - ANNÉE 2019 :

REPORTÉ.

5.2

2019-07-167 FISSURES D'ASPHALTE - ANNÉE 2019 :

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions sur invitation ont été envoyées à 3 entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissions pour les réparations des fissures d'asphalte :

Lignes Maska 1.98 \$ / mètrePermaroute 1.65 \$ / mètre

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le contrat des réparations des fissures d'asphalte à l'entreprise Permaroute au coût approximatif de 10 050.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de juin 2019 et en fait la lecture.

7.1.1

2019-07-168 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin ET RÉSOLU QUE la liste des comptes à payer en date du 2 juillet 2019 au montant de 625 544.29 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER EN DATE DU 30 JUIN 2019 :

Le directeur général dépose le rapport financier en date du 30 juin 2019.

RAPPORTS DES COMITÉS:

Madame Nathalie Bresse:

- o Donne de l'information concernant :
 - Le comité de liaison avec Hydro-Québec, de la FQM, les redevances d'Hydro-Québec pour les municipalités ne changeront pas ;
 - La rencontre à la Régie des Hameaux au nouveau garage situé au 131 rue Nicolet à Asbestos, 3 nouveaux camions seront achetés;
 - Le CSP, nous avons 2 cadets ;
 - Plusieurs réunions chez Valoris, il y a eu une rencontre publique samedi dernier.

Madame Gina Castelli:

- o Donne de l'information concernant :
 - Le Transport de personnes, la démarche afin d'obtenir un permis de taxis est repartie. Nous devons changer un autobus;
 - La Chambre de commerce, Mme Plamondon est de retour comme présidente. Nous avons adopté un nouveau règlement qui encadre les règles pour être sur le CE. Nous travaillons sur un projet pour trouver des travailleurs aux employeurs;
 - Le développement économique, au Salon de l'emploi il y a eu 140 visiteurs, 28 exposants, 18 employeurs, 10 organismes. Il y avait 270 emplois à combler et 4 ont été comblés.

Monsieur Éric Mageau :

- o Donne de l'information concernant :
 - Les fortes pluies du 29 juin, il y a eu plusieurs bris sur plusieurs rues du territoire, une demande a été placée à la sécurité afin d'obtenir de l'aide financière :
 - La gestion de l'eau sur la route 112, nous essayerons de faire bouger le MTQ;
 - Les travaux sur la rue du Collège dès le 8 juillet ;
 - Les réparations des fissures d'asphalte sont commencées ;
 - Les travaux de construction du garage municipal se déroulent bien ;
 - Le dossier des trottoirs, nous sommes en attente des résultats des tests.

Monsieur René Rivard:

- Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs, tout est sous contrôle ;
 - Le prochain journal est déjà en ligne, vous pouvez voir que les conférences pour les personnes de 50 ans et plus ont été populaires;
 - La Fête nationale, outre l'orage ça bien été. Il y a eu pas mal de monde, c'est une Fête nationale familiale. Il n'y a pas d'excès de boisson, ça correspond au virage qu'on a pris;
 - Il y a plusieurs dossiers en cours ;
 - Le stagiaire, c'est un bon stage pour lui et la directrice est la bonne personne pour l'encadrer.

Madame Christine Lafrance:

- o Donne de l'information concernant :
 - L'ORH, nous avons eu les détails financiers de East Angus de 2016. Le traitement est très long du côté de la SHQ. Le taux d'occupation d'East Angus et d'Ascot Corner est de 100 %, pour Saint-Isidore-de-Clifton, le taux d'occupation est un peu moins ;
 - Le volet juridique, j'ai eu une question en lien avec la convention collective :
 - Le PAI 2, nous nous sommes penchés sur un projet soumis au FDT;

Rien au niveau de la Sécurité civile.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin:

- Donne de l'information concernant :
 - Le projet Écofixe, nous avons eu une conférence de presse pour l'annonce d'une subvention de 350 000 \$ du Gouvernement fédéral. La députée madame Marie-Claude Bibeau était sur place lors de cette annonce. Le projet de plus de 800 000 \$ permettra d'augmenter la capacité de traitement des étangs aérés;
 - Lors de la journée Environnement de mai, plusieurs matériaux ont été récupérés;
 - L'installation d'un clapet qui empêche les coups de bélier sur le réseau d'aqueduc;
 - Les travaux de gainage sur la rue Principale et la rue du Collège ;
 - La préparation des travaux sur la rue du Collège ;
 - L'arbre principal des biodisques a été aligné par un spécialiste.

3.1.1

2019-07-169 Ľ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-05-0002 DE 9378-5822 QUÉBEC INC. POUR LA SCULPTURE DE BOEUF :

CONSIDÉRANT QUE la demande peut être considérée mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1 du Règlement de zonage ne fait pas mention de ce type d'implantation dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de cette sculpture ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'implantation de la sculpture de bœuf dans la cour avant et par le fait même d'accorder une dérogation mineure à l'article 7.1 du Règlement de zonage numéro 642;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de réfléchir à ce type d'implantation (sculptures, statues, monuments, fontaines et autres) dans les cours avant dans le but de prévenir l'implantation de quoi que ce soit ayant un impact négatif sur le voisinage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'implantation de la sculpture de bœuf dans la cour avant du 6150 route 112 et par le fait même, accorde une dérogation mineure à l'article 7.1 du Règlement de zonage numéro 642.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2019-07-170 D

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-05-0002 DE 9378-5822 QUÉBEC INC. POUR LE FUMOIR À VIANDES PERMANENT :

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1 du Règlement de zonage ne fait pas mention de ce type d'implantation dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande peut être considérée mineure;

CONSIDÉRANT QUE ce fumoir peut être considéré comme une marque de son commerce en lien avec les produits du terroir;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce fumoir ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du Plan d'urbanisme :

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'implantation d'un fumoir à viandes permanent dans la cour avant et par le fait même d'accorder une dérogation mineure à l'article 7.1 du Règlement de zonage numéro 642;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du CCU est conditionnelle à ce que le fumoir soit implanté à 6 mètres et plus de l'emprise de la route 112 et du chemin Talbot;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'implantation d'un fumoir à viandes permanent dans la cour avant du 6150 route 112 et par le fait même, accorde une dérogation mineure à l'article 7.1 du Règlement de zonage numéro 642 conditionnellement à ce que le fumoir soit implanté à 6 mètres et plus de l'emprise de la route 112 et du chemin Talbot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Q 1 3

2019-07-171

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-06-0001 DE MONSIEUR NORMAND FRÉCHETTE :

CONSIDÉRANT QUE la demande peut être considérée mineure;

CONSIDÉRANT QU' il est préférable d'accorder un seul lot dérogatoire plutôt que deux;

CONSIDÉRANT QUE l'angle de la ligne séparatrice est légèrement incliné et est considéré acceptable;

CONSIDÉRANT QUE les superficies des deux lots sont supérieures à 4 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du Plan d'urbanisme :

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser le lotissement de la proposition numéro 1 n'ayant pas la largeur de la ligne avant requise et par le fait même d'accorder une dérogation mineure à l'article 8.2 du Règlement de lotissement numéro 641;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le lotissement de la proposition numéro 1 n'ayant pas la largeur de la ligne avant requise et par le fait même, accorde une dérogation mineure à l'article 8.2 du Règlement de lotissement numéro 641.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-07-172 R

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVE À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2,859,000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 JUILLET 2019 :

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 859 000 \$ qui sera réalisé le 15 juillet 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéro	Pour un montant de \$
576-A	354 100 \$
645	650 000 \$
608	254 900 \$
646	452 100 \$
646	347 900 \$
647	405 491 \$
647	394 509 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 576-A, 645, 608, 646 et 647, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 juillet 2019;
- 2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;
- 3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- 4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signée entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système

bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE 1261, RUE KING EST SHERBROOKE (QUÉBEC) J1G 1E7

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le secrétaire-trésorier. La Municipalité d'Ascot Corner, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 576-A, 645, 608, 646 et 647 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 juillet 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2019-07-173 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS :

Date d'ouverture :	2 juillet 2019	Nombre de Soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 heure	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des finances du Québec	Date d'émission :	15 juillet 2019
Montant :	2 859 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 576-A, 645, 608, 646 et 647, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 juillet 2019, au montant de 2 859 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

110 000 \$	1,90000 %	2020
113 000 \$	1,90000 %	2021
115 000 \$	1,95000 %	2022
118 000 \$	2,00000 %	2023
2 403 000 \$	2,05000 %	2024

Prix: 98,47200 Coût réel: 2,39481 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

2,00000 %	2020
2,00000 %	2021
2,00000 %	2022
2,05000 %	2023
2,10000 %	2024
	2,00000 % 2,00000 % 2,05000 %

Prix: 98,68900 Coût réel: 2,39597 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU**:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 859 000 \$ de la Municipalité d'Ascot Corner soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS:

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2019-07-174 DEMANDE D'AVENANT NUMÉRO 2 – HONORAIRES PROFESSIONNELS :

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur civil, monsieur Frédéric Blais de la firme EXP, a participé à des rencontres de coordination supplémentaires afin de pouvoir bien coordonner les travaux de construction du garage, de la caserne et des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la demande d'avenant numéro 2 de la firme EXP pour un montant de 2,400 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-062

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2019-07-175 AUTORISATION DE DÉBUT DES TRAVAUX POUR LA PHASE 2 DE LA RUE L'ESPÉRANCE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et l'entreprise Développement du Verger inc. en sont venues à une entente pour la construction d'une piste piétonnière et le coût de celle-ci pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Municipalité et l'entreprise Développement du Verger inc. mentionne que le Conseil doit autoriser par résolution le début des travaux:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le début des travaux de la phase 2 de la rue l'Espérance lorsque l'entente entre les parties sera signée. Le conseil municipal autorise la mairesse et le directeur général à signer l'entente en vertu du règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux avec les représentants de l'entreprise Développement du Verger inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2019-07-176 ABOLITION DU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT AUX SERVICES TECHNIQUES ET AUX TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une évaluation de sa structure organisationnelle et de ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'absence du directeur adjoint aux services techniques et des travaux publics, la Municipalité a été en mesure de répondre adéquatement à ses obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge que les services des travaux publics ne nécessitaient pas le maintien du poste de directeur adjoint aux services techniques et aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner

autorise l'abolition du poste de directeur adjoint aux services techniques et aux travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION

Aucun.

2019-07-177

10 1

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 1^{er} avril dernier ;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a eu lieu le 25 juin dernier et que l'affichage préalable a été fait conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation publique, le premier projet de règlement n'a pas été modifié;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le second projet de règlement du plan d'urbanisme portant le numéro suivant :

 Règlement numéro 660 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme 624:

Ce règlement a pour objet de modifier l'annexe du plan directeur de développement de la municipalité.

Le second projet de règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance.

Copie du projet de règlement du plan d'urbanisme est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucun.

12

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 35)

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement) Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant:

- Le dossier de construction du garage et de la caserne et les extras, allez-vous nous tenir au courant de mois en mois ?
- Le projet Écofixe, est-ce qu'on s'embarque dans un autre projet difficile comme Valoris? Est-ce qu'on peut avoir une garantie pour reculer dans le projet?
- Qui payera la redevance de l'achat du terrain de la Fabrique;
- Fournisseur 1156, est-ce que le coût est augmenté?
- Le point 8.1.7 autorisation des travaux, est-ce que la municipalité est partenaire dans le projet?

Madame Maryse Labonté concernant :

- Les comptes à payer;
- Les résultats des pompiers, nous n'avons plus d'information?
- L'ORH, comment fonctionne le paiement que nous faisons à la SHQ?
- La location de la Caisse, y a-t-il des avancées?
- Une proposition d'honorer madame Hélène Bédard.

Monsieur Michel Lessard concernant un commentaire en rapport aux pompiers.

Monsieur Serge Dubé concernant de l'éclaircissement sur le 10% pour les fonds de parc.

Monsieur Normand Fréchette concernant le 10% pour les fonds de parc.

2019-07-178

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli QUE la séance ordinaire soit levée à 21 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉ	ÉANCE ORDINAI	RE: Lundi 5 a	oût 2019 à 19 h 3	0.

JONATHAN PICHE DIR. GÉN. ET SECRTRÉS.	NATHALIE BRESSE MAIRESSE

